

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU

SYNDICAT MIXTE

SIZIAF

SEANCE DU 26 JUIN 2024

Convocation adressée aux
délégués le :

20 juin 2024

Délégués :

- En exercice : 49
- Présents : 32
- Votants : 45

Délibération

mise en ligne le :

5 juillet 2024

Délibération certifiée

exécutoire le :

5 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six juin à dix-huit heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur André KUCHCINSKI, suite à la convocation qui lui a été faite le vingt juin, conformément à la loi, dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège du Syndicat.

Étaient présents : M. André KUCHCINSKI, M. Philippe BOULERT, M. Jean-Luc BOULET, M. Sylvain COCQ, M. Sébastien DARRAS, M. Alain DE CARRION, M. Kevin DEGREAUX, M. Jérôme DEMULIER, M. Jean-Marie DOUVRY, M. Philippe DRUMÉZ, M. Jean-Michel DUPONT, Mme Joëlle FONTAINE, M. Hugues HOUZE DE L'AULNOIT, M. Stéphane POULET, M. Alain QUEVA, Mme Ewa VIVIER, M. Frédéric WALLET, M. Jean-François ANTONINI, Mme Carine BANAS, M. Geoffrey MATHON, M. Philippe DALLE, M. Paul DRON, M. Nicolas FRANCKE, M. Ludovic GAMBIEZ, M. Nicolas GODART, M. Bernard JASPART, M. Georges KOPROWSKI, M. Jean-Louis LEFEBVRE, M. Sébastien OGEZ, M. Marcel PART, M. Patrick PIQUET-BACQUET, Mme Monique ZARABSKI.

Étaient excusés : M. Sébastien DECARPENTRY, Mme Leslie DZIURLA, M. Olivier GACQUERRE, M. Sylvain ROBERT.

Ont donné procuration : Monsieur Dominique DELECOURT à Monsieur Philippe BOULERT, Monsieur Steve BOSSART à Monsieur Jean-Luc BOULET, Monsieur Patrice FRERE à Monsieur Alain DE CARRION, Madame Pascale JOURDAIN à Monsieur Jérôme DEMULIER, Monsieur Yves DUPONT à Monsieur Jean-Marie DOUVRY, Madame Anne-Sophie DUBOIS à Monsieur Philippe DRUMÉZ, Monsieur André GUILLOU à Madame Joëlle FONTAINE, Madame Véronique DERANSY à Monsieur Stéphane POULET, Madame Nathalie LIMEUX à Madame Ewa VIVIER, Madame Christine STIEVENARD à Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Sandra BABLIN à Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Christophe DRUELLES à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur André KUCHCINSKI

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick PIQUET-BACQUET

10 –

**TRANSFERT DE
PROPRIETE DU «
BARREAU » DE LA
ROUTE
DEPARTEMENTALE
RD163 AU
PATRIMOINE
ROUTIER DU SIZIAF**

Une déviation des communes de Billy-Berclau, Bauvin et Provin avait été étudiée par les départements respectifs du Pas-de-Calais et du Nord. Un tracé avait été arrêté en 2009 et le Département du Pas-de-Calais a entrepris un premier tronçon composé de 2 giratoires et d'un linéaire de 1,2 km. Ce tronçon a été livré en 2020.

Suite à des oppositions fortes des habitants des communes de Provin et Bauvin, le Département du Nord et ensuite la métropole lilloise n'ont pas souhaité pour suivre ce projet.

Le barreau réalisé par le Département du Pas-de-Calais devient par défaut une desserte du Parc des industries Artois-Flandres. De ce fait, le Département demande au SIZIAF de classer cette voie dans son patrimoine routier et d'en assurer son bon fonctionnement.

Il est demandé au comité syndical de prendre la délibération suivante :

Considérant que la RD 163, entre le giratoire « de l'ex Française de Mécanique » et le giratoire formé avec la Voirie Communautaire « avenue de Sofia », sur une longueur de 1 202 ml, est une route départementale n'assurant que la desserte du Parc des industries « Artois-Flandres » ;

Considérant que le prolongement de cette voie, sous maîtrise d'ouvrage du Département du Nord, qui devait constituer la déviation complète de Billy-Berclau, est abandonné,

Considérant que ce déclassement intervient dans le cadre de la hiérarchisation du réseau viaire,

Considérant les dépendances affectées à cette voirie, à savoir : le bassin de rétention, les aménagements paysagers, ...

Le reclassement de cette voirie départementale et de ses dépendances dans le domaine routier du SIZIAF sera effectif après délibération exécutoire ad hoc de la Commission Permanente du Conseil départemental et délibération exécutoire ad hoc du comité syndical du SIZIAF

Cette effectivité est fixée, pour raisons pratiques, au 1er du mois qui suivra la délibération devenue exécutoire de la commission permanente du Conseil Départemental,

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Classe** dans le domaine routier du SIZIAF la RD 163, entre le giratoire « de l'ex Française de Mécanique » et le giratoire formé avec la Voirie « avenue de Sofia », sur une longueur de 1 202 ml
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce classement et cette intégration dans le domaine routier communautaire.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdit,


Le Président
PARC DES INDUSTRIES
ARTOIS-FLANDRES

André KUCHCINSKI